

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 25 septembre 2015**  
**(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

**EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Aménagement du parc aux Angéliques - Phase 6 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention d'investissement - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2015/0332 du 26 juin 2015, Bordeaux Métropole s'est engagée auprès des communes membres dans la démarche des contrats de co-développement 2015-2017.

Le secteur de Bordeaux-Bastide va devenir un espace central d'agglomération en continuité des aménagements déjà réalisés (Pont Chaban-Delmas, Zone d'aménagement concerté Cœur de Bastide, Jardin Botanique...) ainsi que grâce aux projets à venir (ZAC Bastide-Niel, Brazza...). Le Plan local d'urbanisme (PLU) a prévu la création d'un grand parc urbain sur l'ensemble des berges de la rive droite.

Depuis 2007, cinq phases de travaux ont été mises en œuvre. Entre 2010 et 2017, le parc va s'étendre au nord, jusqu'à atteindre l'axe de la rue Bouthier, sur 40 hectares.

La sixième phase, objet de la présente délibération, correspond à la tranche conditionnelle 4, accompagnée des travaux d'aménagement des abords du pont Chaban-Delmas. La tranche conditionnelle 4 se caractérise par une très forte présence du végétal. L'aménagement projeté se développe principalement entre la voie pavée et le quai circulé, sous la forme d'espaces plantés intégrant les piles du pont transbordeur, vestige classé. Cette tranche est traversée par la voie pavée et sa piste mixte, les circulations étant accompagnées par un éclairage public.

Le principe paysager est celui d'espaces plantés sous forme de lanières avec des espaces plus ouverts qui se caractérisent par des prairies.

Dans un souci de démarche durable, une zone tampon de 10 à 15 mètres sera mise en place depuis le haut de la berge en direction du parc, afin de limiter les impacts que l'aménagement pourrait occasionner sur cette zone fragile. Il est également à noter que la végétation retenue est composée d'espèces spontanées, dans un objectif de conservation de l'identité paysagère et de renforcement de la dynamique de nos écosystèmes originaux. De la même façon, des surfaces de prairies fleuries sont installées, dont le but est de maximiser la biodiversité.

Cet ensemble paysager, aménagé selon les principes du paysagiste Michel Desvigne, constituera à la fois un parc d'agglomération qui structurera et organisera le développement urbain, et un système d'espaces verts de proximité connectés aux quartiers et offrant un meilleur cadre de vie.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement durable : destruction de surface imperméable, redistribution de l'eau naturelle intégralement sur le site grâce à une porosité de sol maximale, plantation d'espèces végétales locales, renforcement de la trame verte, charte « chantier vert », et après l'aménagement, mise en place de la gestion différenciée, notamment afin de préserver la biodiversité.

Le projet d'aménagement du parc aux Angéliques concerne tous les habitants de l'agglomération bordelaise (habitants, scolaires, touristes).

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la fiche action n° 147 « Parc aux Angéliques » du contrat de co-développement 2015-2017 conclu entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux.

Le projet s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable, il est demandé d'élaborer un plan de gestion écologique du site et la définition d'indicateurs de suivi de biodiversité (date de début et fréquence des suivis) et, notamment, une évaluation de l'état écologique des berges à Angéliques avant projet, de l'impact que pourrait induire la création d'un ponton sur cette espèce protégée et son corridor associé.

De plus, il est rappelé qu'en 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015, a financé la phase 4 du Plan de conservation des berges à Angéliques des Estuaires élaboré par le Conservatoire botanique national Sud Atlantique (CBNSA), ce volet se déroulant exclusivement sur Bordeaux Métropole.

Il apparaît donc nécessaire d'intégrer au projet un travail de restauration du corridor écologique de l'Angélique des Estuaires sur les berges de Garonne en partenariat avec le CBNSA. Le Conservatoire botanique national Sud Atlantique et Bordeaux Métropole valideront les étapes de cette restauration dans le cadre du programme consacré.

Pour la réalisation des 5 premières phases du Parc aux Angéliques, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015, a accordé à la ville de Bordeaux les participations financières suivantes :

Phase 1 – Délibération n° 2008/0316 du 30 mai 2008	76 225 €
Phase 2 – Délibération n° 2010/0908 du 17 décembre 2010	219 000 €
Phase 3 – Délibération n° 2011/0668 du 23 septembre 2011	183 000 €
Phase 4 – Délibération n° 2012/0824 du 23 novembre 2012	212 748 €
Phase 5 - Délibération n° 2013/0578 du 12 juillet 2013	180 885 €
<b>TOTAL</b>	<b>871 858 €</b>

Par courrier du 26 juin 2015, la ville de Bordeaux sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole à la réalisation de la phase 6 de l'aménagement paysager du parc aux Angéliques pour un montant de 180 428,93 €. Le coût global de cette opération est de 699 647,58 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes prévisionnelles correspondantes :

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL Phase 6 (H.T.)</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>%</b>
Terrassements, pistes cyclable et piétonne, espace accueil, équipement	488 815,00	Etat/EcoCité	238 789,72	34,13
Éclairage	30 392,40	Conseil départemental de la Gironde	100 000,00	14,29
Aménagement paysager	180 440,18	Bordeaux Métropole	180 428,93	25,79
<b>Total dépenses</b>	<b>699 647,58</b>	<b>Ville de Bordeaux</b>	<b>180 428,93</b>	<b>25,79</b>
		<b>Total recettes</b>	<b>699 647,58</b>	<b>100,00</b>

Cette demande de subvention est conforme aux modalités d'éligibilité aux aides communautaires définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature.

Elle répond notamment aux critères visant à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » :

- Intérêt communautaire : la création de cet important parc urbain d'agglomération (environ 40 hectares) sur l'ensemble des berges de la rive droite est prévue au Plan local d'urbanisme ;
- Ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de l'agglomération bordelaise (habitants, scolaires, touristes) ;
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : l'objectif est de conserver l'identité paysagère de l'agglomération tout en permettant de renforcer la dynamique des écosystèmes originaux, voire de les recréer afin de réaliser de véritables corridors écologiques ;
- Cofinancements : outre les fonds propres de la ville de Bordeaux (25,8 %), ce projet bénéficie de l'apport d'autres financeurs : l'État (34,1 %) et le Conseil départemental de la Gironde (14,2 %) ;
- Innovation et expérimentation : concept paysager innovant ; redistribution des eaux pluviales intégralement sur le site au moyen d'une porosité de sol maximale ; système d'arrosage intégré.

Conformément à la fiche action n° 147 du contrat de codéveloppement conclu pour la période 2015-2017 entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, il est donc proposé d'accorder à ce projet une participation métropolitaine de 180 000 €, soit 25,73 % du coût prévisionnel hors taxes, aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5217-7 et L5215-26 ;

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**VU** la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux relative au dispositif d'aide financière des projets Nature ;

**VU** la délibération n°2015/0332 du 26 juin 2015 du Conseil de Bordeaux Métropole relative aux contrats de codéveloppement pour la période 2015-2017

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

Bordeaux Métropole soutient les projets d'aménagements d'espaces naturels et paysagers d'intérêt d'agglomération, le parc aux Angéliques constituant un parc d'agglomération le long des berges de Garonne

**DECIDE**

**Article 1 :** Une subvention d'un montant de 180 000 € est attribuée à la ville de Bordeaux au titre de l'« Aménagement paysager du Parc aux Angéliques – phase 6 ».

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière, ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement, chapitre 204, compte 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2015

M. NOËL MAMERE